|  |  |
| --- | --- |
| 05 | fev. 2013 |

[** LA CRISE PROVOQUE LA VENTE DES ÉGLISES**](http://www.lesclesdumidi.com/actualite/actualite-article-78861572.html)

[Immobilier](http://www.lesclesdumidi.com/actualite/actualite-categorie-immobilier.html) | [Réagir à l'article](http://www.lesclesdumidi.com/actualite/actualite-article-78861572.html#ancrecomm)



D’après les données chiffrées fournies par l’OPR/ [**Observatoire du patrimoine religieux**](http://www.lesclesdumidi.com/actualite/actualite-article-30576142.html), on récence sur l’ensemble de territoire français près de cent mille édifices religieux. À cause de la crise actuelle qui n’épargne presque aucun secteur d’activité, cinq à dix mille monuments risquent de disparaître d’ici à 2030. Ceci représente entre 5 et 10 % du parc des bâtiments à vocation religieuse. De plus en plus de [**monuments religieux sont mis en vente par les collectivités locales**](http://www.lesclesdumidi.com/actualite/actualite-article-31550376.html) ou l’Église. Ces dernières peinent à assurer les frais d’entretien des bâtiments.

Incapacité financière des collectivités locales et de l’Église à assurer l’entretien des monuments religieux

Parmi les 45 000 églises paroissiales réparties dans les communes et villes françaises, 40 000 appartiennent aux collectivités locales et le reste est à la charge de l’Église. Mais les mairies comme les diocèses affrontent actuellement des difficultés financières majeures. Désormais, les propriétaires de ces 45 000 monuments religieux sont financièrement incapables d’assurer les frais nécessaires pour l’entretien des bâtiments (Source : Le Figaro). Selon les explications des responsables issus de l’Observatoire du patrimoine religieux, les travaux d’entretien sont coûteux et les charges obligatoires relativement lourdes. Les [**frais de restauration**](http://www.lesclesdumidi.com/actualite/actualite-article-61859333.html) ajoutés aux charges diverses sont estimés à plusieurs millions d’euros. Au fil des décennies différents travaux d’aménagement notamment au niveau du toit et de la maçonnerie s'avèrent indispensables à effectuer. À cela s’ajoute également la nécessité de revoir et de restaurer : le système électrique, le chauffage ainsi que l’ensemble des fresques, toiles et sculptures. Faute de financement pour payer l’[**entretien des monuments religieux**](http://www.lesclesdumidi.com/actualite/actualite-article-73997643.html) les mairies et diocèses sont contraints de vendre. L’OPR prévoit chaque année la mise en vente de dix à vingt édifices au cours de la décennie à venir.

De plus en plus d’églises sont mises en vente sur le marché de immobilier

Des biens immobiliers à caractère religieux ont toujours été présents sur le marché de l’immobilier. Il s'agit de prieurés, abbayes ou encore de petites chapelles bâties au sein d’une propriété. Les propriétaires de ces bâtiments religieux sont principalement des particuliers plutôt que des mairies ou des diocèses. Le clergé et les collectivités ont commencé à vendre leurs biens il y a environ 3 ans. Selon les spécialistes, le nombre des monuments religieux que les mairies et l’Église vont mettre sur le marché va tendre à la hausse dans les années à venir (Source : La Croix). Les diocèses seraient dans l’obligation de se séparer de 25% voire plus de leurs propriétés religieuses sur les 20 ans à venir. Pour le compte des mairies, pas moins de deux mille bâtiments devraient trouver preneur dans les 5 ans à venir. Une fois vendus, ces monuments religieux auront d’autres desseins comme l‘église Saint-François-d’Assise située à proximité de Nancy. Elle pourrait être achetée par le groupe de fast food KFC. Quant à l’église Saint-Éloi de Vierzon, des musulmans modérés ont fait une offre d'achat, mais pour l’instant, ce projet suscite surtout la polémique. La loi en vigueur s’appliquant sur les patrimoines religieux appartenant aux diocèses date du 9 décembre 1905 et porte sur la séparation de l'Église et de l'État.